



Banalisation de cours pour les épreuves de spécialités : le texte que nous aurions aimé lire...

Nous venons de recevoir, à l'instant, un courrier nous demandant de consacrer le vendredi 17 et le samedi 18 mars, pour les élèves de Terminale, aux révisions des épreuves de spécialités.

Au SNP DEN-UNSA, nous aurions souhaité lire le courrier suivant :

« Le Ministère a entendu la demande du CNVL concernant une journée de révisions précédant les épreuves de spécialités. Il comprend les préoccupations des lycéens, ainsi que celles de certaines familles, et leur volonté de s'investir dans leur scolarité, afin d'assurer leur réussite à ces épreuves importantes et symboliques du baccalauréat.

Toutefois, il rappelle que les apprentissages se font sur le long terme, que les compétences attendues s'acquièrent dans un travail progressif, accompagné par les enseignants depuis le début de l'année scolaire. En cela, le Ministère atteste de sa confiance dans la qualité de la préparation assurée auprès de chaque lycéen par les enseignants depuis le mois de septembre. De plus, l'organisation pédagogique relève de la seule compétence des chefs d'établissement et il ne peut s'immiscer dans ce domaine.

Il lui serait bien malvenu de considérer que le travail dans la perspective de la réussite à l'examen devrait être une course d'urgence et de dernière minute, sans fondement pédagogique.

Si la demande avait été portée il y a deux mois, la question aurait pu être examinée, travaillée en amont avec les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques afin d'organiser des temps pertinents et cohérents de préparation des épreuves. Aujourd'hui, il est bien trop tard, au risque de déstabiliser les établissements, pour envisager, dans trois jours, l'organisation d'une journée de révision dans tous les lycées français. Les lycéens sont prêts pour les épreuves, nous faisons, en cela, confiance aux équipes sur le terrain. »

Voilà ce que le SNP DEN-UNSA aurait aimé que le Ministère ait le courage de répondre, cet après-midi, à la demande des lycéens : une réponse de bon sens et de respect des directions d'établissements.

Au lieu de cette réponse raisonnable et raisonnée, le SNP DEN-UNSA découvre avec stupéfaction le choix sans logique opéré par le Ministère : il sera donc accordé, vendredi et samedi, un temps de révision, puisque demandé.

Inutile de dire que ce positionnement occasionne, de nouveau, la colère des personnels de direction.

Vivons-nous dans un monde où le Ministère cède aux demandes qui lui sont faites sans tenir le moindre compte du travail des chefs d'établissement ? Rappelons que, selon le Code de

l'Éducation, l'organisation pédagogique des enseignements relève de la seule compétence du chef d'établissement.

Cette décision, au-delà de l'urgence imposée, nous fait basculer dans la sphère de l'absurde et de l'inacceptable ! L'organisation pédagogique, y compris des temps de révisions, ne peut reposer sur une décision unilatérale imposée dans ces conditions. Elle relève d'une concertation des équipes et des instances pédagogiques.

Elle n'a aucun sens, ne se justifie pas, et contrevient totalement au principe de l'autonomie qu'on nous agite souvent !

Le SNPDEN-UNSA est attaché à un accompagnement pédagogique de qualité, et non à des mesures opportunistes et infondées !

Enfin, parce qu'il est indispensable, à nouveau, de rappeler que l'organisation pédagogique et celle de l'emploi du temps relèvent non pas de la compétence du Ministre mais bien de celle des chefs d'établissement, nous invitons tous nos collègues à ne suivre cette consigne que si, et seulement si, elle se révélait applicable (temporalité, délai, organisation, information au CA, informations possibles aux familles, etc.). Chacun fera donc, à ce stade, ce qu'il pourra !

Le SNPDEN-UNSA soutiendra tous les personnels et toutes les équipes qui ne pourraient mettre en œuvre cette consigne.

Pour le SNPDEN-UNSA,

Bruno BOBKIEWICZ,

Secrétaire général

[cliquez ici pour vous désabonner.](#)